

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
ORDRE DU JOUR
29 AVRIL 2024**

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
 - 3.1 Avis de motion - Règlement no. 559 sur la politique d'utilisation du skatepark
 - 3.2 Projet - Règlement no. 559 sur la politique d'utilisation du skatepark
- 4 TRAVAUX PUBLICS
 - 4.1 Travaux de relocalisation du terrain de volleyball et préparation de la fondation du skatepark
 - 4.2 Décret de travaux d'aménagement d'un sentier et d'espaces de stationnement au Parc Louis-Cyr
- 5 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

À la séance extraordinaire du Conseil Municipal, tenue le lundi 29 avril à 17h30 à l'hôtel de ville situé au 121, rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville.

À laquelle sont présents :

M. Jean-Marie Mercier maire
M. Michel Monette conseiller poste #2
M. Bertrand Boire conseiller poste #4
Mme Josiane Surprenant conseillère poste #5
M. Jean-François Boire conseiller poste #6

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marie Mercier;

Est également présent :

Mme Nancy Corriveau, directrice générale & greffière-trésorière

Absence motivée:

M. Gérard Dumesnil conseiller poste #1
M. Martin Van Winden conseiller poste #3

MENTION EXIGÉE PAR L'ARTICLE 153 C.M.Q.

Le conseil constate que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été notifié tel que requis par le Code Municipal du Québec aux membres du conseil qui ne sont pas présents à la séance.

2024-04-118 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Sur proposition de M. Jean-François Boire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit ouverte à 17h33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-04-119 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Mme Josiane Surprenant, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté l'ordre du jour tel que soumis au conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

2024-04-120 Avis de motion - Règlement no. 559 sur la politique d'utilisation du skatepark

Conformément à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*;

Bertrand Boire donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le Règlement no. 559 sur la politique d'utilisation du skatepark;

Bertrand Boire dépose également, le projet du Règlement no. 559 sur la politique d'utilisation du skatepark

La copie du projet de règlement sera disponible dès demain sur le site internet de la municipalité dans la section *Règlements municipaux* pour consultation par les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

2024-04-121 Projet - Règlement no. 559 sur la politique d'utilisation du skatepark

01. Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné au cours de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 29 avril 2024;

02. Considérant le projet de règlement no. 559 sur la politique d'utilisation du skatepark;

03. Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu une copie du présent projet de règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture de celui-ci;

Il est proposé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le projet de règlement no. 559 sur la politique d'utilisation du skatepark.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS

2024-04-122 Travaux de relocalisation du terrain de volleyball et préparation de la fondation du skatepark

01. Considérant le décret de travaux pour l'aménagement du skatepark, phase I, ordonné par la résolution du conseil municipal no. 2024-03-085, le 12 mars 2024;

02. Considérant que deux soumissions ont été reçues en lien avec les travaux projetés et que le plus bas soumissionnaire est Excavation Michel et Fils;

Il est proposé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le contrat à Excavation Michel et Fils pour un montant de 14 520\$ avant taxes;

De transmettre à l'entrepreneur une copie de la présente résolution ainsi que les bons de commande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-04-123 Décret de travaux d'aménagement d'un sentier et d'espaces de stationnement au Parc Louis-Cyr

01. Considérant la recommandation du Comité Embellissement de procéder à des travaux d'amélioration dans le Parc Louis-Cyr, soit à l'aménagement d'un sentier qui traverse la partie du parc situé du côté de la rue du Boisé ainsi qu'à l'aménagement d'espaces de stationnement parallèles adjacents à la rue du Boisé;

02. Considérant qu'une demande de prix a été adressée aux entreprises Excavation R. Fortier & Fils Inc. et Excavation Michel et Fils;

Il est proposé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ordonner les travaux d'aménagement d'un sentier et d'espaces de stationnement dans le Parc Louis-Cyr;

D'octroyer le contrat à Excavation R. Fortier & Fils Inc., le plus bas soumissionnaire, pour un montant de 4 890\$ avant taxes;

De transmettre à l'entrepreneur sélectionné une copie de la présente résolution ainsi que le bon de commande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-04-124 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Bertrand Boire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit levée à 17h34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JEAN-MARIE MERCIER
MAIRE

NANCY CORRIVEAU
DIRECTRICE GÉNÉRALE &
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

**APPROBATION PAR
MONSIEUR LE MAIRE JEAN-MARIER MERCIER
DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE LUNDI 29 AVRIL A 17H30 (ARTICLE 142 DU C.M.)**

Conformément à l'article 142 du Code Municipal, je soussigné, M. Jean-Marie Mercier, maire de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 29 avril à 17h30 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Cyprien-de-Napierville, le _____

Jean-Marie Mercier,
Maire